

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 01 SEPTEMBRE 2009

Présents : BERGUERRE Sandrine - MENEGHETTI Marc – PYTHON François - SERGNIEUX Roger - JACOB Frédéric - ARGAUD Catherine – BOURGUIGNON Xavier – VUETAZ Geneviève - CORRENTI Dominique - POBEL Stéphane – LE ROUX Eric.

Absents : LESUISSE Rachel - SOLER Joël - DENISE Youri

Monsieur le maire demande le rajout d'un point supplémentaire : délibération assurance contre les risques statutaires et le retrait de « coupe de bois 2010 » qui mérite des informations complémentaires de l'Office National des Forêts. Ces deux modifications sont acceptées par le conseil municipal.

1. CONTRAT RISQUES STATUTAIRES

Le contrat garantissant la commune contre les risques statutaires arrive à échéance le 31 décembre 2009. Le conseil municipal prend connaissance d'une nouvelle offre transmise par Groupama-Cigac qui propose les taux de 4,10 % pour les agents CNRACL et 0,75 % pour les agents IRCANTEC, en conservant les conditions actuelles de garanties et franchises. Le centre de gestion proposant des taux plus élevés, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Groupama-Cigac qui prendra effet au 01 janvier 2010 pour une durée de 5 ans et autorise le maire à le signer.

2. CONVENTION ANIMAUX SECOURS

Le conseil municipal prend connaissance d'un projet de nouvelle convention transmis par le refuge de l'espoir « animaux secours » à Arthaz qui prévoit la réactualisation du nombre d'habitants et du tarif par habitant qui passe de 0,70 € à 1,00 euro. La commune devant adhérer à un service de fourrière, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, cette convention applicable au 1^{er} janvier 2010 et autorise le maire à la signer.

3. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain dans le cadre de la vente de la parcelle bâtie cadastrée « Raclaz A 460 », propriété de Mme FELLER Mauricette à Raclaz Haut.

4. PLAN D'EVACUATION

Monsieur le maire indique que l'entreprise DESAUTEL, moins disante, a été retenue pour réaliser le plan d'évacuation des bâtiments communaux suite à la demande des enseignantes.

5. ECOLE

Le conseil municipal répond aux questions soulevées au conseil d'école de juin :

- les bancs resteront dans la cour
- un marquage pour jeux extérieurs est prévu sur le nouveau parking
- un lieu sera déterminé pour le futur potager éducatif
- un téléphone sans fil sera acquis pour permettre la communication interne des bâtiments scolaires.
- la demande pour une formation à la prévention routière devra être relancée.

Puis, monsieur le maire annonce que Mme Martine BESSON a été nommée Inspecteur de l'Education pour la circonscription de St-Julien-en-Genevois.

Il indique qu'aucune réponse n'a été reçue de l'Académie en ce qui concerne le dossier « école numérique rurale ».

6. TRAVAUX

- Marc Ménégghetti indique que le parking derrière l'école est en cours de réalisation et devrait s'achever fin octobre. L'accès des élèves à l'école se fait par le portillon desservant le cheminement piétonnier menant à la cantine.
- Il précise qu'une subvention a été accordée par le Conseil Général sur le produit des amendes de police pour ces travaux.
- Marc Ménégghetti fait le compte rendu de la réunion avec le Département qui a eu lieu le 24 juillet 2009 concernant le projet de trottoirs à Bloux.
- Une campagne de marquage au sol est programmée pour cet automne.

7. GRIPPE A/H1N1

Monsieur le maire rappelle les recommandations à respecter pour limiter la propagation du virus de la grippe. Celles-ci sont affichées, seront publiées dans le bulletin et sur le site Internet.

8. FETE NATIONALE

Monsieur le maire informe que le bilan de la fête du 14 juillet est très positif : 350 repas ont été servis. Le Conseil municipal remercie vivement l'association « sports mécaniques de Viry » qui ne s'est pas laissée surprendre par cette importante fréquentation ainsi que l'association « La Sirène » qui a installé buvettes et tables pour cette manifestation. Il décide de dédommager l'association « La Sirène » pour les frais occasionnés.

9. URBANISME

Le conseil municipal prend connaissance des demandes d'urbanisme suivantes déposées par :

- Mr VUICHARD André : permis de construire pour un chalet à Jurens
- Mr BENOIT Richard : clôture à Raclaz
- Consorts VUETAZ Casimir : certificats d'urbanisme pour les parcelles « cadastrées » A 2731-2732-2733 et A 644 -645 au chef lieu.

10. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le maire rappelle que le député Claude Birraux a tenu sa permanence publique ce matin en Mairie.

Le conseil municipal prend connaissance d'une brochure sur les oiseaux menacés et à surveiller en Haute-Savoie transmise par la Ligue de protection des oiseaux en partenariat avec le Conseil Général et ErDF. Après contact avec les élus de Vulbens, Mr le Maire indique qu'une fréquentation assidue du bureau de Poste de Vulbens pourrait permettre de conserver ce service public.

Une liste des lampes publiques en panne est dressée.

La séance est levée à 22 h 50.